

Compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2022

Présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Nicolas Piquet, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Véronique Charmasson et Geneviève Pointelin.

Absente excusée : Betty Vinit : pouvoir à Christian Lhuillier

Absent : Philippe Fournier

Secrétaire : Geneviève Pointelin

1 – Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Eau potable chemin des Crêts

Suite à un problème récurrent d'eau très trouble (et ce, depuis 2011) concernant les dernières habitations de la rue, un devis de l'entreprise Benoît de 2 696 € HT a été élaboré, ceci afin de faire une petite extension du réseau en déportant la purge pour résoudre ce problème.

Devis accepté à l'unanimité.

3 - Cartes Avantage Jeunes 2022 / 2023

La carte Avantages Jeunes permet à tous les jeunes de 0 à 30 ans d'avoir des réductions et gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports et aux loisirs.

Les familles concernées recevront prochainement les informations relatives à ce dispositif mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté et décliné localement par le Réseau Infos Jeunes du Jura. Comme les années précédentes, elle est offerte par la commune aux jeunes jusqu'à 18 ans. Au-delà, elle est vendue 7 €.

Merci de bien vouloir faire parvenir les demandes avant le 20 juillet 2022.

4 – PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite à nos dernières demandes de modification (année 2021), le dernier zonage du PLUI pour notre commune a été reçu en mairie. Il nous est demandé de vérifier les différents zonages (zone urbaine ancienne et récente, zone à urbaniser à court terme, zone naturelle, zone AOC, etc.). Les zones d'extension seront soumises à l'avis du Préfet en raison de l'absence de SCoT (schéma de cohérence territoriale) sur notre territoire et une demande de dérogation sera à réaliser pour chacune de ces zones. La finalisation de ce PLUI interviendra normalement fin 2023.

Il nous est demandé également d'identifier le petit patrimoine ou les éléments remarquables du village à protéger pour l'avenir. C'est pourquoi un catalogue de nos « richesses patrimoniales » a été fait : celui-ci concerne les murs, les fontaines, les calvaires et oratoires, les sources, les puits, les cabanes de vigne, la Tour du Zouave Coco, la borne saunière et autres sites. S'agissant de la protection des murs, il est proposé que soient uniquement concernés ceux implantés à l'intérieur du périmètre protégé par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) soit dans un rayon de 500 mètres autour de l'église et du château.

5 -Informations diverses :

A – Projet Alimentaire Territorial de la CCAPS (Communauté de communes)

Depuis fin 2020, la collectivité a initié un Projet Alimentaire Territorial dont l'un des objectifs est la relocalisation de la production agricole. Afin d'y parvenir, elle souhaite soutenir l'installation d'agriculteurs « diversifiés » (maraîchage, arboriculture, petits ruminants, etc ...). A ce titre, une enquête est en cours afin d'identifier le foncier agricole potentiellement mobilisable pour ce projet.

S'agissant de notre commune, deux parcelles peuvent être identifiées (Au Vanet ou Vernois et en Nonceau). Toutefois, l'avis des occupants actuels sera privilégié avant toute décision.

B – Borne saunière

La finalisation du panneau explicatif de cette borne avance ! A noter que l'inauguration aura lieu le samedi 10 septembre 2022.

C – Mise en place d'un panneau de circulation routière

Il est rapporté qu'il arrive de temps en temps que des voitures empruntent par erreur, le Chemin des Crêts (sans issu) et ensuite font face à un problème de retournement, occasionnant parfois des dégradations sur la clôture des riverains. Par conséquent, un panneau « voie sans issue » sera apposé à l'entrée de ce chemin.

D – Elections législatives :

- Premier tour : le dimanche 12 juin de 8 h à 18 h
- Deuxième tour : le dimanche 19 juin de 8 h à 18 h

La séance est levée à 22h 45

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 juillet 2022 à 20 heures

La secrétaire



Le Maire

